

## **DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

### **AL HIFADH-SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
régie par le code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001  
**Agrément du CMF n°24-2007**  
**du 05 décembre 2007**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de AL HIFADH-SICAV aura lieu à partir du Lundi **15 septembre 2008**.

AL HIFADH-SICAV présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: AL HIFADH-SICAV
<b>Siège social</b>	: 32, rue Hedi Karray, Immeuble STUSID BANK cité Mahrajene 1082 Tunis
<b>Forme juridique</b>	: Société d'Investissement à Capital Variable
<b>Type</b>	: SICAV Obligataire
<b>Objet Social</b>	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
<b>Législation applicable</b>	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
<b>Montant des fonds</b>	: 1.000 000 DT répartis en 10 000 parts de 100 DT chacune.
<b>Date d'agrément</b>	: 05/12/2007
<b>Promoteur</b>	: STUSID BANK et TSI
<b>Gestionnaire</b>	: TSI
<b>Dépositaire</b>	: STUSID BANK
<b>Distributeurs</b>	: STUSID BANK et TSI

#### **Prix de souscription et de rachat :**

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit de sortie).

**Pour plus d'informations sur AL HIFADH-SICAV, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 06 août 2008, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**